

The following document does not replace or supersede the requirements and terms and conditions of the Request for Standing Offer. Following the below suggested instructions in no way guarantees that a bid will comply with the Request for Standing Offer that Public Safety Canada has Published on www.buyandsell.gc.ca. You must download the Request for Standing Offer to confirm that your bid meets all of the requirements before submitting.

In the coming weeks, Public Safety Canada will publish a Request for Standing Offer (RFSO) on www.buyandsell.gc.ca.

Interested parties (referred to as “bidders” or “suppliers”) should respond by preparing a proposal (referred to as a “bid”) that indicates how they qualify and what their costs are. This RFSO will be “set-aside” or reserved for Indigenous businesses through the Set-Aside Program for Aboriginal Business.

Getting Started

A lot of what you need to apply to the RFSO can take a while to get. It can take time to set up a business or organization, to register for Industry Canada’s Aboriginal business directory, and to get letters of support. So, it is better to start early.

Below is a checklist of some of the documents you will need. It is listed in order of how long it may take to get. The first item could take the longest to get, while the last item could take the shortest to get. However, this list is just a suggestion and it is your responsibility to download the RFSO, confirm that your bid meets all of the requirements, and plan enough time to get each item.

Please note: The RFSO may be updated. This could change some or all of the below requirements. You will have to download the amendments to make sure you keep up to date.

1. Download the RFSO from www.buyandsell.gc.ca. You can find the RFSO and any future amendments or questions and answers on this website. []

2. Make sure that you are an employee or owner of an Indigenous business or organization. If necessary, you can start your own business or organization. This website will help you do that: []
<http://www.canadabusiness.ca/eng/page/2730/>

3. Make sure that the business or organization is registered with Industry Canada’s Aboriginal business directory. You can confirm that the business or organization is registered by searching for its name in the directory. []
<http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=eng>

4. Make sure that the business or organization has any legal documents needed to prove that it qualifies for the Set-Aside Program for Aboriginal Business. You can find out more about what documents are needed here: []
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100033060/1100100033061#chp6>

5. Get two-three letters of support from leadership of Indigenous communities that show your Indigenous community development experience and cultural appropriateness. []

6. Write a list of workshops or training sessions that you have run. At least four must have run a minimum of three consecutive days. []

7. Write a summary that outlines how you build relationships with Indigenous communities. []

8. Have an up-to-date resume. []

Please be sure to download the actual Request for Standing Offer from www.buyandsell.gc.ca to make sure that you have not missed anything. The RFSO will outline all of the specific information needed and will describe the way you need to submit your bid.

Optional Bidders' Conference

A bidders' teleconference will be held on September 7, 2016. The conference will begin at 1:30 pm EDT. If you would like to participate, please call the toll-free number and enter the reservation number.

Toll-free number: 1-877-413-4790

Reservation number: 1793737

During the conference the scope of the requirements outlined in the RFSO will be reviewed and questions will be answered. It is optional that bidders who intend to submit a bid attend or send a representative.

If there is sufficient interest, an in-person conference may be held in one or more of the regions. The exact date, time and location will be determined based on interest and will be communicated through the Buy and Sell website.

Any clarifications or amendments resulting from the bidders' conference will be included as an amendment to the bid solicitation and posted on the Buy and Sell website.

Annex A

What do you need to apply?

To apply for the RFSO, you have to prepare a bid that shows that you meet the RFSO's evaluation criteria. The actual RFSO document contains all of the evaluation criteria and you must download it from the Buy and Sell website to make sure you have the most up to date criteria. The list below may be updated through an amendment. It is your responsibility to make sure that you have downloaded the amendments as well.

If there are any differences between the items below and the actual RFSO, the criteria contained in the RFSO or any amendments will take precedence.

To show that you meet the evaluation criteria you need:

1. An up-to-date resume;
2. Two letters of support from leadership of an Indigenous community that show your experience in Indigenous community development;
3. One letter of support from leadership of an Indigenous community that shows your ability to be culturally appropriate when building relationships with Indigenous communities;
 - a. One of the letters showing your Indigenous community development experience can be used to show your cultural appropriateness, but only if it can show both.
4. A list of workshops or training sessions you have delivered. We are looking for a minimum of four sessions; each must have been for 3 consecutive days. You are encouraged to provide all training or workshops you are offering, but at least four of those **must** be for 3-day workshops or training sessions; and
5. A short summary (no more than two pages) that outlines how you build relationships with Indigenous communities.

Additionally, you must be part of an Indigenous business or organization to apply. It is the business or organization that is granted the Standing Offer, not you directly. When the bid is submitted, each business or organization will propose a "resource". This resource is the facilitator. Whenever Public Safety Canada requests work to be done, it is these resources that will do the work on behalf of their business or organization.

If you are not currently part of an Indigenous business or organization, you may still be eligible to apply. You just have to start your own business or organization. There are many different types of organizations or business that can be easily started by individuals and used to apply to the RFSO. You can become an incorporated individual or you can set up a sole proprietorship, limited company, co-operative, or partnership. This website will help you start and register your business or organization: <http://www.canadabusiness.ca/eng/page/2730/>.

Because the RFSO is "set-aside" for Indigenous businesses, your organization or business must be registered with Industry Canada's Aboriginal business directory. It must also have documents which prove that it qualifies for the Set-Aside Program for Aboriginal Business. You can check the directory and/or register your business or organization at: <http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=eng>.

Importantly, you do **not** need to be Indigenous to apply. It is only necessary that your business qualifies for the Set-Aside Program for Aboriginal Business. As well, being registered as a Status Indian does **not** mean that your business or organization is automatically registered with Industry Canada's Aboriginal business directory. You **must** register your business or organization to this directory separately.

What is a standing offer?

A standing offer is an agreement between a supplier and the Government of Canada. It allows government departments such as Public Safety Canada to request and purchase services from a verified supplier as they are needed.

A standing offer is only valid for a specific period of time and guarantees the supplier some amount of work. A standing offer is **not** a contract. It outlines the work that can be requested of the supplier. The pricing for this work is determined by the supplier and outlined in their proposal.

Public Safety Canada will use the work described in the standing offer and the supplier's prices to request and purchase the supplier's services. These requests are called call-ups. Each time a call-up is made, a separate contract is formed between the supplier and Public Safety Canada. This contract brings into effect the work outlined in the standing offer and the prices outlined in the supplier's proposal.

What is the Set- Aside Program for Aboriginal Business?

The Set-Aside Program for Aboriginal Business is a policy that places certain restrictions on the purchase of goods, services, and construction for the Government of Canada.

A contract that is set-aside for Indigenous businesses means that only Indigenous businesses can bid on it. Set-aside contracts are subject to the normal competitive principles of contracting.

Who qualifies?

Any Indigenous business or organization qualifies, including sole proprietorships, limited companies, co-operatives, partnerships, and not-for-profit organizations. To be considered an Indigenous business or organization, the following conditions must be met:

- At least 51 per cent of the business or organization must be owned and controlled by Indigenous people; and
- If the business or organization has six or more full-time staff, at least one third of the employees must be Indigenous.

If a business or organization is starting a joint venture, at least 51 per cent of the joint venture must be owned and controlled by an Indigenous business or businesses. As well, throughout the contract, the businesses or organizations must demonstrate a level of Indigenous content amounting to 33 per cent of the value of the work performed.

Indigenous businesses and organizations should register with Industry Canada's Aboriginal business directory to confirm that they qualify for the Set-Aside Program for Aboriginal Business. To do this visit: <http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=eng>

For more information on eligibility criteria please visit: <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100033060/1100100033061#chp6>

What does “Aboriginal” or “Indigenous” mean in this context?

Aboriginal or Indigenous person means a Canadian citizen who ordinarily lives in Canada and who is:

- a) Registered under the Indian Act; or
- b) Included on a Band List pursuant to the Indian Act; or
- c) A member of an affiliate of the Métis National Council or the Congress of Aboriginal Peoples; or
- d) Enrolled under a comprehensive land claims agreement; or
- e) A member of an Aboriginal/Indigenous group with a comprehensive land claim that has been accepted by the Government of Canada; or
- f) Acknowledged by an established Aboriginal/Indigenous community in Canada as having Aboriginal/Indigenous ancestry

Where can I find more information on the Set-Aside Program for Aboriginal Business?

- Visit the website: <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100032796/1100100032800>;
- Call the toll-free number 1-800-400-7677;
- Send an email to: psab-saea@aadnc-aadnc.gc.ca; or
- Contact your regional INAC office: <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100033694/1100100033695>

Atlantic Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
P.O. Box 160
40 Havelock Street
Amherst, Nova Scotia
B4H 3Z3
1-800-567-9604
fax: (902) 661-6237

Quebec Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
Place Jacques-Cartier Complex
320 St. Joseph Street East
Suite 400
Quebec, Quebec
G1K 9J2
1-800-567-9604
1-800-263-5592
fax: (418) 648-2266

Ontario Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
8th Floor 25 St. Clair Avenue
East
Toronto, Ontario
M4T 1M2
(416) 973-6234
fax: (416) 954-6329

Manitoba Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
365 Hargrave Street
Room 200
Winnipeg, Manitoba
R3B 3A3
1-800-567-9604
fax: (204) 983-2936

Saskatchewan Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
1827 Albert Street
Regina, Saskatchewan
S4P 2S9
(306) 780-5392
fax: (306) 780-7305

Alberta Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
630 Canada Place
9700 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta
T5J 4G2
(780) 495-2773
fax: (780) 495-4088

British Columbia Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
Suite 600
1138 Melville Street
Vancouver, B.C.
V6E 4S3
(604) 775-7114
(604) 775-5100
fax: (604) 775-7149

Northwest Territories Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
P.O. Box 1500
Yellowknife, N.W.T.
X1A 2R3
(867) 669-2500
fax: (867) 669-2709

Yukon Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
415C-300 Main Street
Whitehorse, Yukon
Y1A 2B5
(867) 667-3888
fax: (867) 667-3801

Nunavut Region

Aboriginal Affairs and Northern
Development Canada
P.O. Box 2200
Iqaluit, Nunavut
X0A 0H0
(867) 975-4500
fax: (867) 975-4560

What is Buy and Sell?

Buy and Sell (www.buyandsell.gc.ca) is the website where the Government of Canada, including Public Safety Canada, publishes tender documents, such as Requests for Standing Offers. Buy and Sell is free of charge and does not require you to register. Public Safety Canada will post its Request for Standing Offer on this website.

To get started on the Buy and Sell website, please visit:

<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tenders/get-started>

Le document suivant ne remplace pas les exigences et les modalités de la Demande d'offre à commandes. Le fait de suivre les directives qui suivent ne garantit en aucun cas l'acceptation d'une soumission qui répond à la demande d'offre à commandes que Sécurité publique Canada a publié sur le site <https://achatsetventes.gc.ca/>. Vous devez télécharger la demande d'offre à commandes pour confirmer que votre candidature répond à toutes les exigences avant de la soumettre.

Au cours des prochaines semaines, Sécurité publique Canada publiera une Demande d'offre à commandes (DOC) dans le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/>.

Les parties intéressées (appelées « soumissionnaires » ou « fournisseurs ») à répondre à la DOC doivent rédiger une proposition (appelée une « soumission ») dans laquelle elles indiquent ce qui les qualifie ainsi que leurs coûts. La présente DOC sera « réservée » aux entreprises autochtones dans le cadre du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones.

Pour commencer

Plusieurs des étapes à suivre et des documents dont vous avez besoin pour répondre à la DOC peuvent prendre du temps à obtenir. La mise sur pied d'une entreprise ou d'une organisation, l'inscription au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada et l'obtention de lettres d'appui peuvent prendre du temps. Par conséquent, il vaut mieux entreprendre de telles démarches tôt.

Voici une liste de contrôle des étapes à suivre et des documents dont vous aurez besoin. La liste est dressée en fonction du temps nécessaire pour franchir ces étapes et obtenir ces documents. Le premier document peut être le plus long à obtenir, pendant que le dernier devrait être le plus rapide. Toutefois, cette liste est une suggestion seulement, et c'est votre responsabilité de télécharger la DOC, confirmer que votre candidature répond à toutes les exigences et prévoir suffisamment de temps pour obtenir chaque élément.

Veillez noter : la DOC peut être mise à jour. Si c'est le cas, il se peut que les exigences soient modifiées, en partie ou complètement. Vous devrez télécharger les modifications pour vous assurer de que vous tenir au courant.

9. Télécharger la DOC de <https://achatsetventes.gc.ca/>. Vous pouvez trouver de la DOC et toute modification future ou les questions et les réponses sur ce site Web. []

10. Assurez-vous que vous êtes un employé ou le propriétaire d'une entreprise ou d'une organisation autochtone. Au besoin, vous pouvez démarrer votre propre entreprise ou organisation. Le site Web suivant vous aidera à le faire : []

<http://www.entreprisescanada.ca/fra/page/2730/>

11. Assurez-vous que l'entreprise ou l'organisation est inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Vous pouvez confirmer que l'entreprise ou l'organisation est inscrite au Répertoire en cherchant son nom dans celui-ci. []

<http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=fra>

12. Assurez-vous que l'entreprise ou l'organisation a les documents juridiques nécessaires pour prouver qu'elle est admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les documents nécessaires à l'adresse suivante : []

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033060/1100100033061>

13. Obtenez deux ou trois lettres d'appui de dirigeants d'une collectivité autochtone qui démontrent votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones ainsi que votre adaptation sur le plan culturel. []
14. Dressez une liste des ateliers ou des séances de formation que vous avez dirigés. Au moins quatre de ces ateliers ou séances de formation doivent avoir été donnés pendant au moins trois jours consécutifs. []
15. Rédigez un résumé décrivant la manière dont vous établissez des relations avec les collectivités autochtones. []
16. Ayez un curriculum vitæ à jour. []

S'il vous plaît n'oubliez pas de télécharger la demande d'offre à commandes de <https://achatsetventes.gc.ca/> pour vous assurer de n'avoir rien manqué. La DOC donnera un aperçu de toutes les informations spécifiques nécessaires et décrira la façon dont vous devez soumettre votre candidature.

Conférence des soumissionnaires optionnelle

Téléconférence des soumissionnaires se tiendra le 7 septembre 2016. La conférence débutera à 19h30 heure de l'est.

Si vous souhaitez participer, veuillez composer le numéro sans frais et entrer le numéro de réservation.

Numéro sans frais : 1-877-413-4790

Numéro de réservation : 1793737

La portée des exigences énoncées dans la DOC et toutes les questions seront adressées durant la conférence. La présence des soumissionnaires est optionnelle, par contre, il y a aussi possibilité d'envoyer un représentant.

S'il y a un intérêt suffisant, une conférence en personne aura peut-être lieu dans une ou plusieurs des régions. La date exacte, le temps et le lieu seront déterminés basé sur les intérêts et seront communiquées par l'intermédiaire du site d'achat et vente.

Toutes clarifications ou modifications résultant de la conférence des soumissionnaires seront incluses comme une modification à la demande de soumissions et affichées sur le site d'achat et vente.

Annexe A

Que devez-vous faire pour répondre à la DOC?

Pour répondre à la DOC, vous devez préparer une soumission qui démontre que vous satisfaites aux critères d'évaluation de la DOC. La DOC contient tous les critères d'évaluation et vous devez le télécharger sur le site d'achat et vente pour assurer que vous avez les critères les plus à jour. La liste ci-dessous peut être mise à jour au moyen d'une modification. Vous êtes donc responsable de télécharger les modifications ainsi.

S'il y a des différences entre les éléments ci-dessous et la DOC en question, les critères énoncés dans la DOC ou toutes modifications auront préséance.

Pour démontrer que vous rencontrez les critères d'évaluation, vous avez besoin :

6. un curriculum vitæ à jour;
7. deux lettres d'appui de dirigeants d'une collectivité autochtone qui démontrent votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones;
8. une lettre d'appui d'un dirigeant d'une collectivité autochtone qui démontre votre capacité d'adaptation sur le plan culturel dans l'établissement de relations avec les collectivités autochtones;
 - a. une des lettres démontrant votre expérience en matière de développement des collectivités autochtones peut servir à démontrer votre adaptation sur le plan culturel, mais seulement si elle peut démontrer à la fois votre expérience et votre adaptation;
9. une liste des ateliers ou des séances de formation que vous avez donnés. Vous devez avoir offert au moins quatre séances et chacune d'entre elles doit avoir été donnée pendant trois jours consécutifs. Vous êtes encouragé à indiquer tous les ateliers ou les séances de formation que vous offrez, mais au moins quatre d'entre eux **doivent** durer trois jours consécutifs;
10. un résumé (deux pages au plus) de la manière dont vous établissez des relations avec les collectivités autochtones.

Vous devez aussi faire partie d'une entreprise ou d'une organisation autochtone pour répondre à la DOC. L'offre à commandes est attribuée à l'entreprise ou l'organisation, elle ne vous est pas attribuée directement. Lorsque la soumission est déposée, chaque entreprise ou organisation proposera le nom d'une « ressource ». Cette ressource est l'animateur. Chaque fois que Sécurité publique Canada présente une demande d'exécution de travaux, ce sont ces ressources qui effectuent le travail pour le compte de leur entreprise ou organisation.

Si vous ne faites pas partie présentement d'une entreprise ou d'une organisation autochtone, vous pourriez quand même avoir le droit d'appliquer. Vous n'avez qu'à démarrer votre propre entreprise ou organisation. Les personnes peuvent facilement démarrer de nombreux types d'organisation ou d'entreprise qui seront utilisées pour répondre à la DOC. Vous pouvez vous constituer en société, en entreprise individuelle ou en société à responsabilité limitée, créer une coopérative ou établir un partenariat. Le site Web suivant vous aidera à démarrer et à enregistrer votre entreprise ou organisation : <http://www.entreprisescanada.ca/fra/page/2730/>.

Comme la DOC est « réservée » aux entreprises autochtones, votre organisation ou entreprise doit être inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Elle doit également avoir les documents qui prouvent qu'elle est admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Vous pouvez vérifier dans le répertoire et/ou inscrire votre entreprise ou votre organisation à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=fra>.

Il est important de noter qu'il **n'est pas** nécessaire d'être un Autochtone pour répondre à la DOC. Il est seulement nécessaire que votre entreprise soit admissible au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. De plus, le fait de disposer du statut d'indien **ne signifie pas** que votre entreprise ou organisation est automatiquement inscrite au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada. Vous **devez** inscrire votre entreprise ou organisation dans ce répertoire. Il s'agit d'une démarche distincte.

Qu'est-ce qu'une offre à commandes?

Une offre à commandes est une entente entre un fournisseur et le gouvernement du Canada. L'offre à commandes permet aux ministères, comme Sécurité publique Canada, de demander des services à un fournisseur dont le dossier a été vérifié et de les lui acheter lorsqu'ils en ont besoin.

Une offre à commandes est valide pour une période de temps définie et elle garantit au fournisseur un certain volume de travail. L'offre à commandes **n'est pas** un contrat. Il s'agit d'une offre dans laquelle sont décrits les travaux qui peuvent être exigés du fournisseur. Le prix des travaux est établi par le fournisseur et décrit dans sa proposition.

Sécurité publique Canada se servira des travaux décrits dans l'offre à commandes et des prix établis par le fournisseur pour demander des services au fournisseur et les lui acheter. On appelle ces demandes des commandes subséquentes. Un marché distinct est conclu entre Sécurité publique Canada et le fournisseur chaque fois qu'une commande subséquente est passée. Ce marché met à exécution les travaux décrits dans l'offre à commandes et les prix indiqués dans la proposition du fournisseur.

Qu'est-ce que le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones?

Le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, qui découle d'une politique, impose certaines restrictions à l'achat de biens, de services et de marchés de construction pour le gouvernement du Canada.

Lorsqu'un contrat est réservé aux entreprises autochtones, cela signifie que seules les entreprises autochtones sont autorisées à présenter une soumission. Les marchés réservés sont assujettis aux principes habituels de passation des marchés concurrentiels.

Qui est admissible?

Toutes les entreprises ou organisations autochtones sont admissibles au programme, y compris les entreprises individuelles, les sociétés à responsabilité limitée, les coopératives, les partenariats et les organismes à but non lucratif. Pour être considérée comme une entreprise ou une organisation autochtone, une entreprise ou une organisation doit remplir les conditions suivantes :

- l'entreprise ou l'organisation est détenue et administrée au moins à 51 % par des Autochtones;
- si l'entreprise ou l'organisation compte au moins six employés à temps plein, au moins un tiers d'entre eux doivent être des Autochtones.

Si une entreprise ou une organisation forme une coentreprise, une part équivalant à au moins 51 % de la coentreprise doit être détenue et administrée par une ou plusieurs entreprises autochtones. De plus, les entreprises ou les organisations doivent démontrer qu'au moins 33 % de la valeur des travaux exécutés est effectuée par des Autochtones pendant toute la durée du contrat.

Les entreprises et les organisations autochtones doivent s'inscrire au Répertoire des entreprises autochtones d'Industrie Canada afin de confirmer qu'elles sont admissibles au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones. Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.ic.gc.ca/app/ccc/sld/cmpny.do?tag=248&profileId=381&lang=fra>.

Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033060/1100100033061>.

Que signifie le terme « Autochtone » dans ce contexte?

Dans ce contexte, le terme « Autochtone » désigne un citoyen canadien qui réside habituellement au Canada et qui remplit un des critères suivants :

- g) être inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
- h) figurer sur une liste de bande conformément à la *Loi sur les Indiens*;
- i) être membre d'une population affiliée au Ralliement national des Métis ou au Congrès des Peuples Autochtones;
- j) être inscrit au titre d'un accord sur le règlement de revendications territoriales globales;
- k) être membre d'un groupe autochtone visé par une entente sur les revendications territoriales globales acceptée par le gouvernement du Canada; ou
- l) son ascendance autochtone a été reconnue par une collectivité autochtone établie au Canada.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur le Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones?

- Veuillez vous rendre dans le site Web suivant : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032796/1100100032800>;
- composez le numéro sans frais 1-800-400-7677;
- envoyez un courriel à l'adresse suivante : psab-saea@aadnc-aandc.gc.ca; ou
- communiquez avec le bureau d'AANC de votre région : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033694/1100100033695>

Région de l'Atlantique

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
C. P. 160
40, rue Havelock
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3
N° de tél. : 1 800-567-9604
N° de téléc. : 902-661-6237

Région du Québec

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
Complexe Place Jacques-Cartier
320, rue St-Joseph Est
Bureau 400
Québec (Québec)
G1K 9J2
N° de tél. : 1 800-567-9604
N° de tél. : 1 800-263-5592
N° de téléc. : 418-648-2266

Région de l'Ontario

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
25, avenue St. Clair Est, 8^e étage
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
N° de tél. : 416-973-6234
N° de téléc. : 416-954-6329

Région du Manitoba

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
365, rue Hargrave
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
N° de tél. : 1 800-567-9604
N° de téléc. : 204-983-2936

**Région de la Colombie-
Britannique**

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
Bureau 600
1138, rue Melville
Vancouver (C.-B.)
V6E 4S3
N° de tél. : 604-775-7114
N° de tél. : 604-775-5100
N° de téléc. : 604-775-7149

Région du Nunavut

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
C. P. 2200
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0
N° de tél. : 867-975-4500
N° de téléc. : 867-975-4560

Région de la Saskatchewan

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
1827, rue Albert
Regina (Saskatchewan)
S4P 2S9
N° de tél. : 306-780-5392
N° de téléc. : 306-780-7305

**Région des Territoires du
Nord-Ouest**

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
C. P. 1500
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
N° de tél. : 867-669-2500
N° de téléc. : 867-669-2709

Région de l'Alberta

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
630, Place du Canada
9700, avenue Jasper
Edmonton (Alberta)
T5J 4G2
N° de tél. : 780-495-2773
N° de téléc. : 780-495-4088

Région du Yukon

Affaires autochtones et
Développement du Nord Canada
300, rue Main, bureau 415C
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2B5
N° de tél. : 867-667-3888
N° de téléc. : 867-667-3801

Qu'est-ce que le site « Achats et ventes » ?

Le site Web Achats et ventes (<https://achatsetventes.gc.ca/>) est le site dans lequel le gouvernement du Canada, y compris Sécurité publique Canada, publie les documents d'appel d'offres, comme les demandes d'offre à commandes. L'accès au site Web Achats et ventes est gratuit. Il n'est pas nécessaire de s'y inscrire. Sécurité publique Canada affichera sa Demande d'offre à commandes dans ce site Web.

Pour savoir par où commencer dans le site Achats et ventes, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/par-ou-commencer>.